

C'est une raison de plus de ne pas conquérir le Maroc. (Applaudissements.)

LE PROBLEME INTERNATIONAL

Vous allez attirer exclusivement sur la France les hautes manœuvres diplomatiques et vous en ferez un succès diplomatique et vous n'aurez pas la certitude du droit. Le jour où vous irez à Fez, vous resterez à l'acte d'Algésiras ? M. le ministre des affaires étrangères ne fait signe qu'il n'a pas à Fez, et nous ne pouvons pas aller à Fez, et nous insistez dans la ligne politique que vous suivez. Alors, tout le problème politique international se posera.

M. CLEMENCEAU. — Oui !

J'AURAI. — Je prends acte de cet assentiment. (Bruit.) M. CLEMENCEAU. — C'est sous que la France rencontrera les difficultés les plus graves si elle va à Fez et alors, vous dites au Marocains : « Nous avançons sur votre territoire. Nous nous heurtons à l'avant-garde de Moulay Hafid, mais nous ne dépasserons pas un certain point parce que nous ne pouvons pas, parce que nous ne nous avons pas le droit. » Fez est gardé, ce qui a perdu Napoléon III, c'est la pluralité de sa politique. Ce qui a perdu la politique bismarckienne, c'est le double jeu avec l'Autriche et la Russie dans les mémoires du prince de Hohenzollern.

LA FRANCE ET L'ESPAGNE

Eh bien, votre grande faute, c'est d'avoir un traité de désintéressement. L'acte d'Algésiras, avec l'Europe, est un véritable traité de partage du Maroc avec l'Espagne. (Murmures.)

J'entends vos murmures, je les ai entendus. J'ai mes preuves. Elles ressortent des péchés commis par le roi d'Orléans à un grand journal qui les a publiés officiellement. Plus tard, engagé dans la question marocaine, plus vous vous exposez à des dissensions entre l'Espagne et vous. L'Espagne n'a pas en la sagesse d'écouter les socialistes qui lui disaient que la politique coloniale serait pour elle une source de complications. Ce qui vous fait le plus de mal, ce sont les dissensions. Nous avons imprudemment blessé, froissé, exaspéré l'amour-propre de l'Espagne; la France a connu le triomphe de la force, elle en a connu les déceptions. Son idéal, son honneur, son droit, son devoir et de la paix. Et quand les grands conflits économiques deviendront plus, si vous êtes pris au Maroc, qu'elle figure ferez-vous en présence des difficultés inouïes devant ce monde musulman, qui se replie sur lui-même et qui prend conscience de son unité et de sa force.

LA TRADITION DE LA FRANCE

C'est pour être fidèle à sa grande tradition humaine que la France doit se désigner de la triste et dangereuse aventure marocaine. Il est difficile à un peuple comme à un individu de se dégarer d'une entreprise périlleuse, mais là est la véritable grandeur et la véritable sagesse.

M. le président du Conseil, dans une existence déjà longue, n'a jamais eu de doute sur la valeur de la tradition française. Il a été entraîné aux séductions par la foule tant que son cœur faiblait. Plus tard, il est monté joyeusement au Capitole. M. CLEMENCEAU. — C'est bien, mais quand les socialistes nous entraînent dans l'ornière de la faute commise. Ils se relèvent par le sacrifice, l'idéal, l'art. Ils se rafraîchissent aux sources immortelles où à du leur jeunesse. (Vifs applaudissements.) Il en est de même des peuples. Ils se relèvent de leurs fautes bassesses et de remonter vers les hauteurs pour affirmer l'idéal éternel de sa générosité. (Applaudissements prolongés.)

M. Delcassé interpelle

M. Henri BRISSON. — J'ai reçu une demande d'interpellation de M. Delcassé sur le traité d'Algésiras. (Murmures.)

Il en est ainsi ordonné.

DISCOURS DE M. RIBOT

M. Ribot veut une action énergique, mais il demande que la France ne lie pas son sort au Maroc à la fortune d'un Sultan.

M. RIBOT monte à la tribune.

Je crois, dit-il, n'avoir jamais encouragé les illusions de la pénétration pacifique au Maroc.

L'orateur rappelle son intervention en 1904. M. Jaurès alors protégeait le ministre, comme les ministres protègent actuellement le Sultan. (Rires.)

M. Jaurès reprochait à M. Denys Cochin son manque d'émotion. Il revendiquait pour la France, avec l'assentiment de l'Angleterre, le droit exclusif d'organiser le Maroc. (Rires.) Il proposait d'organiser un budget spécial pour le Maroc, de mettre le budget de la France au service du Maroc. (Rires à gauche et au centre.) Il s'agissait de la pénétration pacifique.

M. VAILLANT. — Il n'en est plus question aujourd'hui. (Rires.)

Nous sommes allés au Maroc pour accomplir une tâche définie. Personne ne parle de rester au-delà du temps nécessaire. M. Jaurès nous demande de nous retirer, mais ne sait-il pas ce qu'on dit au Maroc ? Nos nationaux seront obligés de s'embarquer en même temps que nos troupes. Nous choisirons notre heure pour nous retirer; nous resterons jusqu'à ce que nous ayons l'honneur de la France nous retournant. (Applaudissements.)

Cela ne nous empêche pas de rechercher la politique à suivre. La France doit don-

ner l'impression qu'elle n'abandonnera pas les Européens et notamment nos nationaux.

L'orateur demande si nous sommes toujours dans les lignes de la politique qui a été approuvée par la Chambre le 12 décembre dernier. Puisqu'Abd el Aziz a signé au nom du Maroc l'acte d'Algésiras, cela ne veut pas dire qu'il aura toujours la signature du Maroc; sa personne n'est pas liée à la politique de la France. Nous n'avons pas le droit de protéger le Sultan, pour l'abandonner ensuite. Cette politique ne serait pas loyale.

LE GENERAL DRUDE

M. RIBOT parle ensuite de notre action contre les Beni-Snassen.

M. CLEMENCEAU. — C'est sous qui avons été attaqués.

M. RIBOT rend hommage à la façon dont le général Lyautey a conduit cette action.

M. CLEMENCEAU dit que c'est le gouvernement qui a donné les ordres.

M. RIBOT dit qu'à Casablanca, la situation est maintenant satisfaisante. Il se plaint des attaques dirigées contre le général Drude.

M. JOURDE. — C'est un très brave homme et un vaillant soldat. (Applaudissements.)

M. RIBOT. — C'est un soldat discipliné. M. CLEMENCEAU. — Il a toujours obéi.

M. RIBOT. — On a dit que, s'il y a six mois, on avait fait ce qu'on fait aujourd'hui, le mouvement de Marrakech n'aurait pas eu lieu.

Je ne le crois pas, car ce mouvement était préparé depuis longtemps.

Nous devons tout faire pour ne pas être obligés par les événements à aller à Fez et à Marrakech et de faire ainsi la conquête du Maroc.

L'orateur demande des explications sur la marche sur Seltai, à 67 kilomètres de Casablanca. Il demande aussi des renseignements sur le projet d'emprunt marocain. Il espère qu'il n'aura pas la garantie de la France. L'anarchie peut se prolonger longtemps au Maroc. On pourrait nous demander de rétablir l'ordre; nous ne pouvons accepter cette mission sans compensations. Contentons-nous donc d'accepter la situation telle qu'elle nous est faite par l'acte d'Algésiras.

Discours de M. Delcassé

M. Delcassé expose quel fut le but de sa politique et montre qu'il a toujours cherché à fortifier la situation de la France par des alliances heureuses.

M. DELCASSÉ dit qu'il lui est impossible de ne pas relever certaines paroles relatives à la politique étrangère qu'il a pratiquée.

Il est vrai qu'il n'a pas voulu conduire la France à la guerre avec le Maroc.

Mais après l'acte d'Algésiras, nous avons le devoir d'en exécuter les clauses.

M. Jaurès, après avoir été partisan de la Conférence, demande aujourd'hui qu'on lui explique et que la France quitte le Maroc.

Et après, si une autre puissance veut prendre notre place et si une autre s'y oppose et qu'il en résulte un conflit général ?

C'est de ces hypothèses que M. Jaurès a négligé d'envisager, mais que nous nous ne devons pas perdre de vue.

L'union de la France et de l'Espagne a permis d'éviter bien des périls.

Pour savoir où nous allons, il faut voir d'abord nous venons.

L'orateur revendique sa responsabilité tout entière, mais il s'en tient à la sienne. C'est à lui que revient l'initiative de la solution française dans la question marocaine. Mais la question comme on l'a dit, n'a fait remonter, existant depuis longtemps; elle était le résultat de notre histoire.

La France était la nation la plus intéressée à la solution de cette question; la moindre hésitation pouvait avoir de graves conséquences, comme on la vit pour un autre point de la Méditerranée.

Le Maroc, avec l'Algérie et la Tunisie ensemble, était l'objet de bien des convoitises. L'avenir de notre situation dans la Méditerranée était engagé dans cette affaire.

N'est-ce pas un heureux résultat que d'avoir obtenu dans ces conditions par un accord avec l'Espagne la reconnaissance des droits de la France ?

Nous étions seuls maîtres d'agir, et notre action a eu de bons effets.

Le Sultan, auquel le traité franco-anglais avait été notifié, fut le premier à s'appliquer au même pied que la Mandéourie.

Le premier à coup s'est produit un an après par l'intervention de l'Allemagne.

Que s'est-il passé depuis le mois d'avril 1904 ? Ce n'est pas le moment de le rechercher. Ce n'est pas du côté de la Mandéourie qu'il faut chercher la raison de ce changement de l'attitude de l'Allemagne.

Le « Livre Jaune » a montré les procédés confiants et amicaux du Gouvernement vis à vis de l'Allemagne, traitée en cette affaire sur le même pied que la Russie, notre alliée.

Il n'y avait donc, dans notre attitude, aucun prétexte à l'intervention de l'Allemagne.

L'Allemagne s'est probablement émue de voir l'Europe et, dans l'Europe, la France, émettre une telle attitude au sujet de la Mandéourie. (Applaudissements.) Lorsque l'Allemagne a demandé la convocation d'une Conférence, nous n'avons qu'à nous tenir sur le terrain où nous étions placés, et invoquer les applications déjà faites du traité.

C'était la guerre, dit-on, et la révélation de l'état de faiblesse où nous étions.

Non, ce n'était pas la guerre. Ce n'est pas la France qui a déclaré la guerre à la France parce que la France ne l'a pas à propos de ne pas aller à une conférence et qu'elle a France montre qu'elle a confiance dans son alliance, dans ses amitiés, et tout d'abord en elle-même. (Applaudissements.)

M. J'AURAI. — Pourquoi l'avez-vous laissé tomber puisque vous l'avez approuvée ? Vous êtes provocateur épié le péril, vous êtes humble pendant le danger. (Très bien sur divers bancs. Bruit sur divers autres.)

M. DELCASSÉ. — C'est qu'ils n'ont rien su; ils ont été trompés.

VIF INCIDENT

M. Ruau somme M. Delcassé de préciser ses accusations contre le cabinet Rouvier.

M. RUAU, ministre de l'Agriculture. — Pourquoi ?

Ces paroles visent le Cabinet Rouvier dont l'orateur faisait partie. Il somme M. Delcassé de s'expliquer; sur de telles questions, on n'a pas le droit d'insister, on parle. (Très bien sur divers bancs.)

M. DELCASSÉ dit qu'il y a eu alors une séance d'insinuation et de promesses auxquelles il est inexplicable qu'on se soit laissé prendre.

Non, ce n'était pas la guerre, mais c'était une pierre de touche.

On contractait au nom de la France l'obligation de travailler au Maroc, sous la surveillance et sous le contrôle d'autrui.

Ainsi se trouvait faussée la politique marocaine telle que l'orateur l'avait conçue. Il ne pouvait la continuer.

L'orateur s'est abstenu alors; deux ans après, les fautes commises par le cabinet Rouvier ne font pas honneur contre les faits et dans un vote unanime le gouvernement peut venir puiser la force dont il avait besoin. (Très bien.)

La Conférence, c'était surtout un moyen de briser les fautes commises par le cabinet Rouvier. On a pu pousser au Reichstag ce cri : « Mieux eût valu pour l'Allemagne que la Conférence ne se fût pas réunie. »

L'orateur estime que cela est mieux val pour tout le monde et pour le succès de la pénétration pacifique.

Si on s'agissait que d'un homme il aurait pu continuer à garder le silence, mais le pays qui ont traité avec la France ne s'expliquent pas qu'on ait pu continuer à dire que cette politique était une politique d'aventure (Très bien sur plusieurs bancs. Interruption sur divers bancs à gauche.)

M. DELCASSÉ rappelle que le rôle de la diplomatie française a été de fortifier sans cesse la situation internationale de la France.

Il s'est efforcé, quant à lui, à dissiper tous les malentendus avec les puissances. En face de la Triple Alliance, il a cherché un rapprochement avec l'Italie d'une part et l'Autriche de l'autre.

Il y a dix ans, on disait à l'étranger : « Restez bien au Maroc, ce sera l'idéal. » Mais cela semblait un paradoxe.

L'événement a montré que l'idéal était réalisable.

C'est de Pétersbourg qu'est venue la première approbation de l'entente franco-anglaise.

Et soudain, alors qu'on se plaisait partout à reconnaître le caractère pacifique de cette politique, on s'est avisé que cette politique ne tendait qu'à l'établissement d'une puissance qui l'aurait d'avoir traité de quantité indigénable.

Le rideau est tombé; depuis longtemps les esprits ont pu se reprendre.

Nos accords de 1902 avec Rome nous ont procuré la garantie que la Triple Alliance ne pouvait être une coalition dirigée contre nous.

Les accords de 1904 ont fait de l'Espagne notre amie, mais qui donc aurait songé à faire entrer l'Espagne dans un tel projet de coalition ?

Mais il restait l'Angleterre, et c'est à propos d'elle surtout que le clairon d'alarme a retenti.

Comment constater que l'idée qui a présidé à l'accord franco-anglais ne soit essentiellement pacifique ? Jamais pacte de paix n'a eu l'occasion de rompre plus vite des négociations conclues de son efficacité. C'est grâce à lui que la guerre a pu être circonscrite en Extrême-Orient.

Après avoir ainsi montré que toute sa politique avait eu pour but de créer à la France des alliances solides et des amitiés durables, M. Delcassé veut à parler plus spécialement du Maroc.

Le ministre des affaires étrangères, dit-il, avait raison quand il constatait vendredi dernier que notre tâche au Maroc est devenue complexe et très délicate.

La conférence d'Algésiras a ajouté à l'anarchie marocaine, mais elle a bien sûr qu'on ait toujours tiré des protocoles d'Algésiras toute la portée qu'ils permettaient.

Le plus grand péril, aujourd'hui, n'est pas l'acte d'Algésiras; c'est encore ce qui nous viendrait de nous-même, de nos hésitations qu'on excoimpe peut-être, de nos contradictions vite relevées, de notre défaillance dont on aurait profité.

Qui pourrait expliquer une défaillance dans la situation que la France s'est acquise en Europe ?

Elle ne doit pas cesser de s'y fortifier, en demeurant prête, comme l'orateur le disait il y a dix ans, au début de son ministère, à toutes nos conversations, à toutes les discussions, pour que la discussion soit sérieuse, et garder l'armée de ses enfants et de ses alliés, une armée qui ait confiance en elle parce qu'elle se sentira la confiance de la nation. (Applaudissements.)

Nous ne serons pas ainsi intimidés par les déclarations de M. Jaurès, mais les orateurs risquent d'autant moins de se déshonorer que nous serons, car nous nous sommes armés pour les affronter, et ainsi la République n'aura pas à regretter le malheur qu'elle s'est donnée à y a 37 ans, de relever la France. (Vifs applaudissements.)

M. DELCASSÉ est vivement applaudi quand il descend de la tribune.

LA SUTTE RENVOYEE A LUNDI

M. RAIBERTI demande le renvoi de la discussion à la prochaine séance.

La Chambre décide que la suite du débat sur le Maroc aura lieu lundi à deux heures. M. Pichon prendra la parole après M. Pichon. La séance est levée à 6 heures.

Coulisses du Parlement

Autour de la Séance

De notre rédacteur parlementaire

Le gros événement de la journée a été la rentrée de M. Delcassé. Elle a été un peu étrange, sensationnelle.

Bien que l'ancien ministre des affaires étrangères ait déclaré au début de son discours vouloir répondre à Jaurès qui l'avait man en ce sens, on ne s'y est point tenu, et au cours de son discours, on a vu que son intervention était préparée.

Très dignement et avec assurance, M. Delcassé a fait un long plaidoyer en faveur de sa politique qui d'après lui, a été suivie par M. Jaurès.

C'est dire qu'il n'a aucunement blâmé la politique pratiquée au Maroc par le ministère actuel. Mais, en revanche, il a fort habilement louché sur M. Rouvier qui l'avait débarrqué et qui n'avait pas eu d'autre politique que celle de M. Delcassé.

Aux premiers applaudissements, la Chambre était émue; il a fallu un quart d'heure pour que les marques d'approbation s'étendent sur son discours. Le paysan présent à l'ancien ministre des affaires étrangères leur adhésion publique. A la fin de son discours, M. Delcassé a conclu la majorité. Seules une partie du Centre et l'extrême gauche socialistes s'abstenait.

En rencontrant quelques parlementaires dans les couloirs qui, des paroles dithyrambiques aux livres, commentaient avec chaleur le discours, je ne pus m'empêcher de me reporter sur les jours de la chute de M. Delcassé où dans les couloirs, on ne disait rien moins que c'était la guerre indivisible si le Quai d'Orsay ne changeait pas de titulaire.

Que les temps sont changés ! Le discours de Jaurès a été plus pessimiste, j'ai à peine besoin de le dire. Le leader socialiste a jeté le cri d'alarme et contrairement à M. Delcassé il a soutenu cette thèse que la France ne devait rien faire au Maroc.

Les circonstances dans lesquelles cette thèse a été émise, le discours de M. Delcassé, et comme toujours, le député du Pas-de-Calais a été onduoyant. De ses de roses à l'usage des enfants bien sages !

Lundi on continuera toute la journée pour finir par une victoire certaine du ministère. R. PONTUEL.

LES SCANDALES DE BRUGES

HOMO-SEXUELS

CONSEIL DE GUERRE

Le tribunal acquitte le comte de Hohenzollern et condamne le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

Berlin, 24 janvier. — Vertueuse Allemande de Madame de Stael est-elle ? Les scandales succèdent aux scandales. Le conseil de guerre a condamné le comte de Lynar à quinze mois de prison. — Délits suggestifs. — La vertuuse Allemande.

morosité ont été établies. Enfin, dans le deuxième cas, le comte Lynar a exercé un surabondance à partir de son supérieur.

Le comte de Hohenzollern est acquitté et le comte de Lynar condamné à 15 mois de prison.

L'EMPOISONNEUR DE BEC-BELLOUIN

Le Mystère de l'Abbatiale

Le maître de Bec-Bellouin ne croit pas à l'empoisonnement. — Le garde-chasse n'est pas inculpé.

Bernay, 24 janvier. — Une note absolument nouvelle est donnée, aujourd'hui, au sujet du drame de l'Abbatiale par le maître de Bec-Bellouin, un ancien officier de cavalerie, M. Buel.

Il semble à celui-ci que vraiment il y avait trop de strychnine. On aurait voulu prévenir les futures victimes, qu'on ne s'y serait pas pris autrement !

Je m'étonne également, a dit M. Buel, du calme de ces infortunés convalescents, venant d'échapper miraculeusement à la mort, conservent leur sang-froid, évitent soigneusement de saisir la justice de l'affaire et prennent toutes les précautions pour éviter qu'elle ne transpire à l'extérieur.

Les domestiques reçoivent même la consigne de ne s'occuper ni de personne de l'aventure, sous peine de renvoi immédiat !

D'autre part, le rôle de bœuf et le veau, qui eussent dû être immédiatement saisis pour être examinés par l'intermédiaire de la justice, partent l'un pour Paris, l'autre pour Rouen.

Même, maître du pays, qui, le samedi 23 novembre, avait assisté au conseil de famille, c'est seulement par la rumeur publique que j'appris l'incident du dimanche, dont un des hôtes du château ne m'informa que huit jours plus tard.

Pour moi, ma conviction est faite, je ne crois pas que Vial soit coupable, et l'accusation portée contre lui semble tellement peu fondée que j'ai pu aller à la messe, sans même avoir eu besoin de me défendre.

Plusieurs de ses confrères pourraient fournir à l'instruction des renseignements utiles.

LE SECRET DE L'ALCHIMISTE

L'AFFAIRE DES DIAMANTS

L'achat des diamants bruts. — Une hypothèse. — La production des diamants bruts.

Paris, 24 janvier. — Lemoine achetait des diamants bruts; le bruit en courait depuis plusieurs jours et l'instruction vient d'être ouverte. M. Lemoine avait payé vingt-cinq mille francs de diamants bruts à M. Bourdier, marchand de pierres, 27, rue du Quatre-Septembre.

On s'est étonné que le locataire de la rue du Quatre-Septembre, qui, depuis le début de cette fantaisie, l'inspecteur avait dû s'intéresser à toutes ses places, n'ait pas prévu le magistrat instructeur des achats de Mme Lemoine.

Plusieurs de ses confrères pourraient fournir à l'instruction des renseignements utiles.

Il ne se